



Entreprises Bâtiment de 11 salariés et plus - Mai 2016

2016 : DES FINANCEMENTS ATTRACTIFS AU SERVICE DE VOS PROJETS DE FORMATION

Après une année 2015 marquée par la réforme de la formation professionnelle continue, 2016 s'inscrit dans la continuité avec le maintien :

- du principe du co-investissement Constructys/Entreprise, et de 70% maximum de fonds mutualisés apportés par Constructys pour 30% minimum de contribution volontaire de l'entreprise.
- de plafonds de prise en charge permettant de soutenir largement votre plan de formation.

Rappel : Constructys dispose d'une ressource supplémentaire conventionnelle de 0,2% pour les entreprises du Bâtiment de 11 à 299 salariés. Elle a été intégrée, dès sa mise en place en 2015, dans les financements aux entreprises.

N'OUBLIEZ
PAS ...

Pour optimiser les services et financements, établissez dès à présent votre plan de formation et contactez votre conseiller.

Les plafonds sont valables uniquement pour le 1er semestre.

Sécurisez dès à présent le financement de votre de plan de formation en validant votre choix d'option avec votre conseiller, avant le 30 juin 2016 .

OPTION A /OPTION B UN CHOIX À REVALIDER CHAQUE ANNÉE

Constructys Bretagne est à votre disposition pour réaliser, à partir de vos besoins, une proposition de services et une simulation financière pour vous préconiser la meilleure option.

Le choix final appartient toujours à l'entreprise. Il dépendra de votre organisation, des services dont vous avez besoin tout au long de l'année, de l'importance de votre plan de formation et des financements mobilisables par Constructys.

En Option B (offre de Base)

Vous êtes autonome et gérez vous-même votre plan de formation. Cette option est adaptée aux entreprises ayant peu ou pas de projets de formation dans l'année et donc peu de besoins en conseil et en financement.

En Option A (offre d'Accompagnement)

Vous choisissez de bénéficier de l'accompagnement de l'OPCA en lien avec vos besoins de formation. Vous déterminez avec votre conseiller le montant de la contribution volontaire destinée à cofinancer vos actions de formation. Les frais de services varient suivant l'effectif de votre entreprise et l'ampleur de vos projets.

DEMANDEZ
VOTRE
SIMULATION
FINANCIÈRE !

LES PLAFONDS 1^{ER} SEMESTRE 2016 PLAN ET PERIODE DE PRO EN OPTION A

ENTREPRISES 11 À 49 SALARIÉS :
15 000 € dont 3 000 € de PPRO

ENTREPRISES 50 À 299 SALARIÉS :
24 000 € dont 4 000 € de PPRO

ENTREPRISES 300 SALARIÉS ET + :
6 000 € de PPRO

Rappel : les fonds plan concernent uniquement les coûts pédagogiques et sont plafonnés à 30 € de l'heure .

La période de Professionnalisation est financée (sous réserve d'éligibilité des actions) selon des forfaits de 7 à 23 € de l'heure sur les coûts pédagogiques et/ou les rémunérations.



VOS CONTRIBUTIONS LEGALES ET CONVENTIONNELLES

... AVANT ET APRÈS LA RÉFORME

Effectif* :	<11		11 à 19		20 à 49		50 à 299		300 et +		Contributions gérées directement par Constructys (CPF : choix entreprise).
	2014	depuis 2015									
Plan (incluant le taux conventionnel BTP**)	0,61	0,75	0,60	0,35	0,73	0,35	0,73	0,25	0,73		Plan de formation
Professionnalisation	0,22	0,15	0,01	0,05	0,19	0,05	0,19	0,05	0,19	0,10	Contrats et Périodes de Pro, Tutorat...
CPF				0,20		0,20		0,20		0,20	CPF (Compte Personnel Formation)
FPSPP	0,07		0,14	0,15	0,18	0,15	0,18	0,20	0,18	0,20	Demandeurs d'emploi, (POE, CSP...) appels à projets...
CCCA-BTP	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	Apprentissage (versé au CCCA BTP)
FONGECIF				0,15	0,20	0,15	0,20	0,20	0,20	0,20	CIF, VAE... (versé au FONGECIF)
Total	1,20	1,20	1,05	1,20	1,60	1,20	1,60	1,20	1,60	1,00	

* Depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil des -10 salariés est porté à -11 salariés : art 4 du projet de loi de finances 2016

** pour le taux conventionnel (0.2%) l'assiette de calcul n'est pas majorée des congés payés.

BRÈVES...

GPEC

Démarche Compétences : l'offre de service Constructys Bretagne

De façon exceptionnelle pour 2016 : les entreprises qui souhaitent être accompagnées par un consultant pour améliorer leurs performances et développer leurs compétences, peuvent solliciter Constructys Bretagne.

Prise en charge :

- diagnostic à 100% jusqu'à 2 jours ,
- accompagnement à 80% jusqu'à 5 jours.

Financement de l'OPCA et du Fonds Social Européen.

ACTIVITÉ PARTIELLE : CONSTRUCTYS VOUS SOUTIENT !

Les entreprises du BTP en situation de chômage partiel peuvent bénéficier d'une prise en charge des actions de formation réalisées pendant la période chômée. La prise en charge peut porter sur 100% du coût pédagogique (Financement du FPSPP dans la limite de 32,20 €/h et de Constructys dans la limite de 30 €/h) tout en maintenant l'allocation d'activité partielle de l'Etat.

N'hésitez pas à interroger votre conseiller si vous êtes dans cette situation.

BRÈVES...

CONTRATS DE PRO.

Des financements complémentaires en 2016 pour les entreprises de 11 à 299 salariés (hors GEIQ)

Constructys augmente sa participation financière aux contrats de professionnalisation relevant des formations techniques BTP, maintenance et conduite d'engins.

Le complément est de **5 €/heure** (affecté aux rémunérations).

Forfaits 2016 :

Formations « Tertiaires » :

7 € (si public prioritaire **13 €**)

Formations « Techniques » :

18 € (si public prioritaire **24 €**)

Formations « Conduite et Maintenance d'engins » : **21 €** (si public prioritaire **27 €**)

**LE SITE INTERNET DE
CONSTRUCTYS A FAIT PEAU
NEUVE ! RETROUVEZ TOUTES
VOS INFOS SUR**

www.constructys-bretagne.fr

BRÈVES...

ENTREPRISES DE 50 SALARIÉS

ET PLUS : LE CRÉDIT OPTION A N'EXISTE PLUS !

A ce titre il n'y a plus de budget réservé par entreprise. Afin de sécuriser vos financements vous devez donc transmettre votre plan de formation à votre conseiller et déterminer votre choix d'option avant le 30 juin 2016.

Préalablement à toute action de formation, vous devez également adresser une demande de prise en charge à Constructys Bretagne. Les formulaires sont disponibles sur notre site www.constructys-bretagne.fr

BUREAU CONSTRUCTYS BRETAGNE - 2016-2018

A l'occasion de son renouvellement, le Conseil d'Administration de Constructys Bretagne a élu, le 25 mars dernier, ses nouveaux représentants :

Président :

Gérard BERHAULT (CFE-CGC BTP)

Vice-Président :

Jean-Michel GOUEDARD (CAPEB)

Trésorier :

Gérard CARADEC (FNSCOP BTP)

Secrétaire :

Jean-Pierre MUSSET (CGT CONSTRUCTION)